

## Séance du 29 juin 2026

### Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :  
➤ en exercice : 28  
➤ présents : 23  
➤ votants : 26  
Date de la convocation : 19 juin 2026

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle du Conseil à la Mairie de Bêlâbre, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.*

**Présents** : Alain OVAN, Emmanuel MOYRAND, Hugues NICOLAS DE TREMELU, Florine TOUPET, Christelle CARTOUX, Anthony DUBUS, Marianne BIZET, Marie-Paule MOSSELIN-NATUREL, Nathalie LAURENCIER, Christel CHAPUT, Benoît VALET, Michèle BALLE, Dominique CARDON, Christelle RAOUI, Jean-Christophe PLANTUREUX, Laurent ALLILAIRE, Hubert JOUOT, Sylvie DELAUNE, Philippe GOURLAY, Thierry BARBIER, Spike GROËN, Marie-Laure FRISCH, Guylène MAUSSIRE.

**Pouvoirs** : Martine DUMAZET à Florine TOUPET, Christine DEJOIE à Laurent ALLILAIRE, Christian BREC à Thierry BARBIER.

**Absents / Excusés** : Alain COYAT, Stéphane CALARD.

**Secrétaire de séance** : Nathalie LAURENCIER.

♦♦♦♦♦

### Délibération n° 2026-06-29.11

**Objet** : Désignation de représentants à la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de la Direction de la Prévention et du Développement Social ; et informe l'assemblée qu'à la suite de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, il a été instauré dans chaque département la mise en place d'une Commission des financeurs, placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental et sous la vice-présidence de l'Agence Régionale de Santé.

Cette instance permet ainsi d'échanger, de faire connaître, de promouvoir et de développer des actions de prévention et d'animation locale à destination des personnes âgées ou handicapées. La participation des communes ou des EPCI avait été prévue par la loi dès lors qu'elles mènent déjà une action en faveur de ce public.

Le Département de l'Indre soucieux de l'opérationnalité réelle de ce nouveau dispositif, a souhaité dès la mise en place de cette instance, que les communes et les EPCI y soient effectivement associés.

Installé dans l'Indre depuis le 2 mars 2017, la Commission des financeurs compte donc parmi ses membres, des représentants de l'ANAH, de la CARSAT, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), des institutions de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO), un représentant de la Mutualité Française ainsi que treize communes et EPCI de l'Indre.

La Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin est représentée au sein de cette commission par un titulaire et un suppléant.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Communautaire a la possibilité, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote au scrutin secret pour procéder à la désignation de ses membres ou de délégués, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le 09 SEP. 2026

ID : 036-200035137-20260629-2026062911-DE

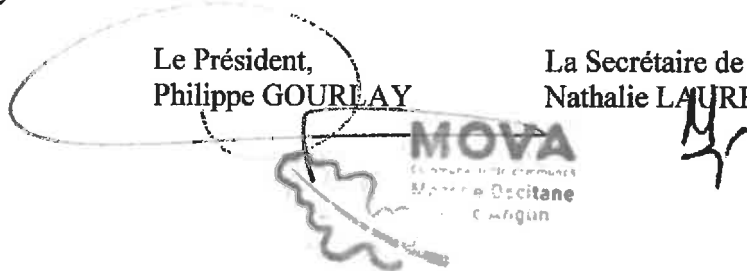
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **ne pas recourir** au scrutin secret, suivant les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT,
- **désigner** les représentants de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin au sein de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées :
  - 1 titulaire : Philippe GOURLAY
  - 1 suppléant : Jacqueline LAROCHE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Philippe GOURLAY

La Secrétaire de séance  
Nathalie LAURENCIER



Acte exécutoire, compte tenu de sa  
transmission en préfecture le 09 septembre  
2026 et de sa publication le 09 septembre  
2026

Signé électroniquement par : Philippe  
GOURLAY  
Date de signature : 09/09/2026  
Qualité : Président